Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HAUTE ÉCOLE PÉDAGOGIQUE

Le Canton de Vaud demande la suspension de la procédure de reconnaissance des diplômes de la HEP

Le département de la formation et de la jeunesse (DFJ) vient de prendre connaissance du rapport final des commissions de reconnaissance des titres de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Sur la base des conclusions et des recommandations de ce rapport, le DFJ décide de demander la suspension de la procédure de reconnaissance, le temps de prendre les mesures nécessaires à garantir rapidement aux étudiants un titre reconnu à l'échelon suisse.

En juillet 2002, le canton de Vaud a déposé une demande auprès de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique pour la reconnaissance des filières d'études de maître généraliste, de maître semi-généraliste des degrés 7 à 9, de maître secondaire spécialiste et maître d'une discipline spéciale proposées par la Haute école pédagogique (HEP), à Lausanne. La reconnaissance par la CDIP des diplômes autorise une mention précisant qu'ils sont également reconnus sur le plan suisse. La HEP a déjà obtenu en janvier 2004 la reconnaissance intercantonale pour les formations aux professions de l'enseignement spécialisé.

Au mois de mars 2004, deux groupes d'experts ont procédé à des visites d'évaluation au cours desquelles des entretiens ont été menés avec la direction de la HEP, des représentants des formateurs et des différents secteurs de l'école, ainsi qu'avec une délégation d'étudiants. Sur la base de cette évaluation, les commissions de reconnaissance ont établi que la HEP ne remplissait pas, à ce stade, les critères requis par la CDIP pour délivrer des titres reconnus à l'échelon suisse.

Après avoir reçu le jeudi 8 juillet 2004 ce rapport d'évaluation et pris connaissance de ses conclusions, le DFJ a décidé de suivre la recommandation des commissions et de

demander la suspension de la procédure de reconnaissance de ces filières afin de permettre à la HEP d'effectuer les changements nécessaires, dans les meilleurs délais, pour remplir toutes les exigences requises par la CDIP.

Si cette décision diffère la reconnaissance du titre de la HEP à l'échelle suisse, elle ne modifie en rien la situation actuelle, puisque les étudiants sortis de la HEP depuis 2003 sont toujours au bénéfice d'un titre cantonal. De plus, la reconnaissance professionnelle, qui permet d'enseigner dans d'autres cantons, pourra être accordée à titre rétroactif.

Le DFJ a désigné un groupe de direction, présidé par Christian Pillioud, directeur général de l'enseignementsupérieur, afin de mener les réformes nécessaires à l'obtention de la reconnaissance.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 juillet 2004

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, 021 316 30 01 Christian Pilloud, chef de la DGES, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, 021 316 35 00